

REPUBLIQUE DU BENIN

._*._*._*._*._

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.*.*.*.*.*

DECRET N° 2008-568 DU 14 OCTOBRE 2008

Chargeant Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA** Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur **Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique pour compter du 08 au 11 octobre 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la loi N° 090-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret N° 2007-540 du 02 novembre 2008 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du **08 au 11 octobre 2008**, Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur **Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 octobre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 HCJ 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 2 MRAI 2 MTFP 2 SGG 4 Autres
Ministères 23 Départements 6 JORB 1